

SOUS-PREFECTURE

21 OCT. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 11 octobre 2024 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_53	Titre : Conseil Municipal Désignation du secrétaire de séance
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	10	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERAR, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s excusé (e) s	3	M. Nicolas UNDREINER, Mme Delphine FERNBACH, Mme Vanessa ANTONI,
Absent (e) s non excusé (e) s	2	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Eric WOLFF
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à Mme Sevinç LOPEZ M. Nicolas UNDREINER à Mme Marie-Claire GERARD

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_53	Titre : Conseil Municipal Désignation du secrétaire de séance
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Service référent : Direction Générale	

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, je vous propose la candidature de :

- Mme Marie-Claire GERARD comme secrétaire de séance

DECISION

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du rapporteur,

VU l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE Mme Marie-Claire GERARD comme secrétaire de séance

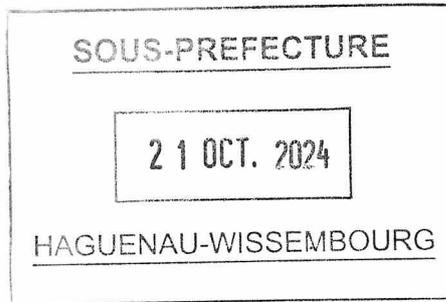
N° de la délibération : 2024_CM_53		Titre : Conseil Municipal Désignation du secrétaire de séance	
Pour		13	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	



DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 11 octobre 2024 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_54	Titre : Conseil Municipal Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 juillet 2024
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ : Procès-verbal du 24 juillet 2024	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	10	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERAR, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s excusé (e) s	3	M. Nicolas UNDREINER, Mme Delphine FERNBACH, Mme Vanessa ANTONI,
Absent (e) s non excusé (e) s	2	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Eric WOLFF
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à Mme Sevinç LOPEZ M. Nicolas UNDREINER à Mme Marie-Claire GERARD

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_54	Titre : Conseil Municipal Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 juillet 2024
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Service référent : Direction Générale	

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2024 qui a été transmis à l'ensemble des conseillers.

DECISION

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2024

N° de la délibération : 2024_CM_54		Titre : Conseil Municipal Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 juillet 2024	
Pour		13	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

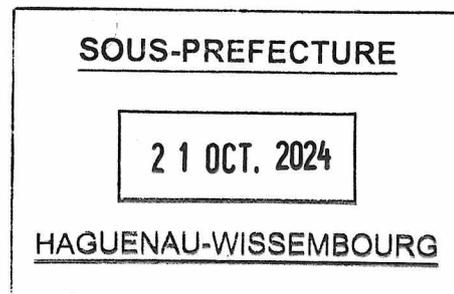
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ

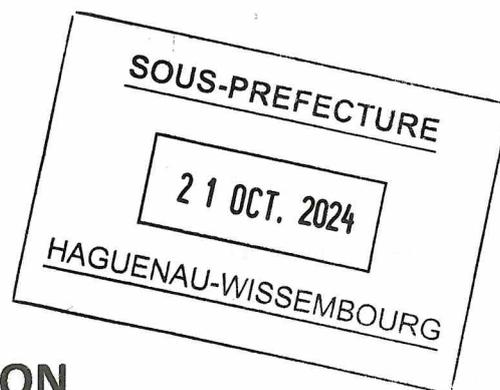


Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	





DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 11 octobre 2024 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_55	Titre : Conseil Municipal Commission extra-communale « Jumelage » - Création
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	10	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERAR, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s excusé (e) s	3	M. Nicolas UNDREINER, Mme Delphine FERNBACH, Mme Vanessa ANTONI,
Absent (e) s non excusé (e) s	2	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Eric WOLFF
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à Mme Sevinç LOPEZ M. Nicolas UNDREINER à Mme Marie-Claire GERARD

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_55	Titre : Conseil Municipal Commission extra-communale « Jumelage » - Création
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Service référent : Jumelage	

En début de séance, Madame le Maire informe les élus que M. BREGER Jean-Paul a été invité pour faire une présentation par rapport au jumelage et ce au nom de l'Association Particip'Actif.

Lors de la séance du 27 juillet 2024 au point n° 6, nous avons créer une commission extra-municipale « Jumelage ». Aujourd'hui, nous sommes au stade de la nomination de personnes membre du conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que nous avons effectué un jumelage avec la commune nouvelle de SOUSCEYRAC-EN-QUERCY le 10 mai 2024.

Ce dossier est pris en charge par Hector ORSECI sous la section Jumelage auprès de l'Association Particip'Actif.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Paul BREGER.

Madame le Maire rappelle les modalités de fonctionnement :

- La forme retenue du nouveau comité de jumelage est donc celle d'une commission extra-communale.
- La mise en place d'une commission extra-communale, s'inscrit dans la politique de la commune en matière de démocratie participative et de communication.
- La commission extra-communale est un organe de consultation de service des projets qui s'inscrit dans le cadre du jumelage avec la commune nouvelle de SOUSCEYRAC-EN-QUERCY.
- La commission extra-communale sera composée de membres élus, de représentants des associations locales ou de la société civile.

Madame le Maire demande s'il y a des volontaires pour représenter la commune et siéger dans la commission jumelage.

Sont volontaires : M. Jean-Claude SUGG et M. Patrice NONNENMACHER

Madame le Maire propose de passer au vote pour :

- Les modalités citées ci-dessus
- Les volontaires candidats pour siéger

DECISION

Le Conseil municipal,

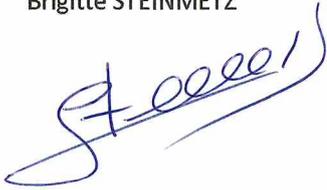
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **ADOpte** les modalités de fonctionnement pour la commission extra-communale « Jumelage »
- **ACCEpte** que les candidats suivants siègent à la commission extra-communale « Jumelage » :
 - * M. Jean-Claude SUGG
 - * M. Patrice NONNENMACHER

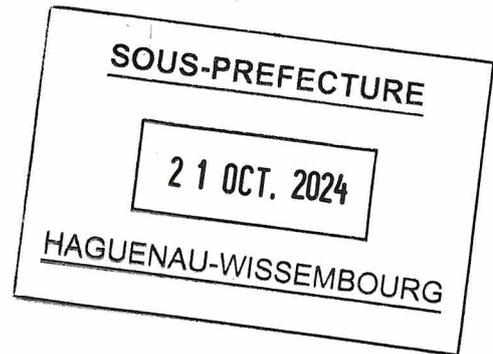
N° de la délibération : 2024_CM_55		Titre : Conseil Municipal Commission extra-communale « Jumelage » - Création	
Pour		13	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	

- **ACCEPTE** que Madame le Maire soit Présidente de la commission extra-communale « Jumelage »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les différents documents administratifs relatifs à la commission extra-communale « Jumelage »



DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 11 octobre 2024 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_56	Titre : Conseil Municipal Ecole – Demande de subvention
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	10	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERAR, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s excusé (e) s	3	M. Nicolas UNDREINER, Mme Delphine FERNBACH, Mme Vanessa ANTONI,
Absent (e) s non excusé (e) s	2	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Eric WOLFF
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à Mme Sevinç LOPEZ M. Nicolas UNDREINER à Mme Marie-Claire GERARD

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_56	Titre : Conseil Municipal Ecole – Demande de subvention
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Service référent : Enfance et éducation	

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire et la Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle

Suite à l'augmentation du coût du transport, la directrice nous sollicite pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 600.- € pour l'école primaire et 595.- € pour l'école maternelle.

Cette aide permettrait de financer les frais de déplacement des élèves à la piscine et les frais pour la sortie de fin d'année. Les frais de transport ayant énormément augmenté, et cela malgré quelques négociations.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 600.- € pour l'école primaire et 595.- € pour l'école maternelle.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

N° de la délibération : 2024_CM_56		Titre : Conseil Municipal Ecole – Demande de subvention	
Pour		13	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

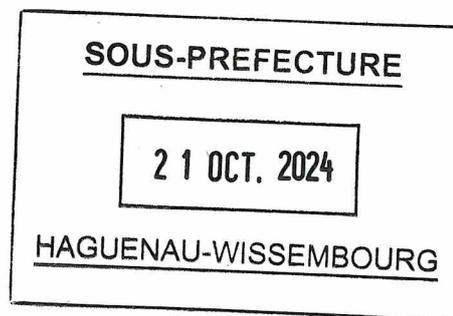
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ

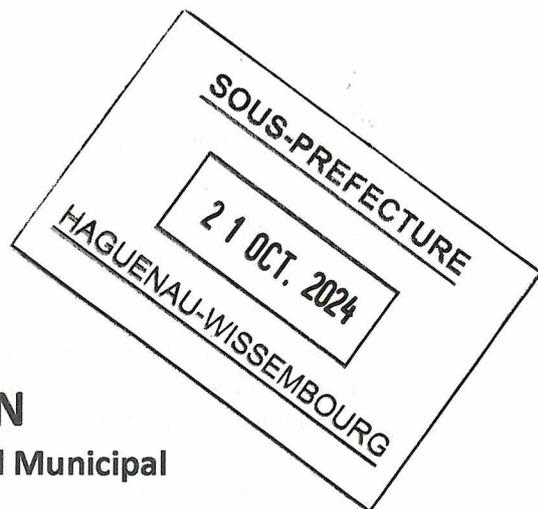


Le secrétaire de séance,
Marie Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	





DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 11 octobre 2024 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_57	Titre : Conseil Municipal Ecole – Garde des enfants par Pascale PFEIL – ATSEM
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	10	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERAR, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s excusé (e) s	3	M. Nicolas UNDREINER, Mme Delphine FERNBACH, Mme Vanessa ANTONI,
Absent (e) s non excusé (e) s	2	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Eric WOLFF
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à Mme Sevinç LOPEZ M. Nicolas UNDREINER à Mme Marie-Claire GERARD

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_57	Titre : Conseil Municipal Ecole – Garde des enfants par Pascale PFEIL – ATSEM
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Service référent : Enfance et éducation	

Madame le Maire informe les conseillers qu'un parent du lotissement Rebgarten a contacté Mme Pascale PFEIL, ATSEM pour une garde d'enfant le matin pour environ 15 à 30 minutes.
Madame Pascale PFEIL serait d'accord.

Nous devons simplement voter le coût de cette prestation.
L'idée est de se calquer sur l'ALEF, l'organisme qui gère le périscolaire, à savoir, qu'il faudra l'avis d'imposition de la famille. Chaque famille à un tarif différent en fonction de leur revenu, et un TPP (taux de participation personnalisé).

En fonction du besoin, nous nous tournerons vers l'ALEF qui nous proposera une simulation en fonction des revenus de la famille.

Madame le Maire précise qu'à partir du 8 enfants, un animateur peut être mis en place.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que Madame Pascale PFEIL intervienne pour la garde d'enfant le matin.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre contact avec l'ALEF pour la ou les simulation (s).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

N° de la délibération : 2024_CM_57		Titre : Conseil Municipal Ecole – Garde des enfants par Pascale PFEIL – ATSEM	
Pour		13	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

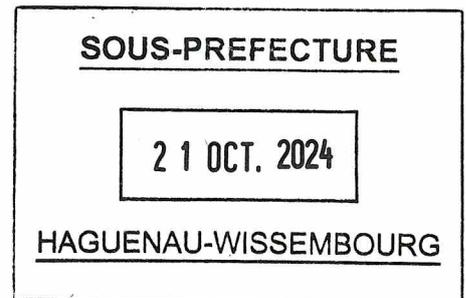
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ

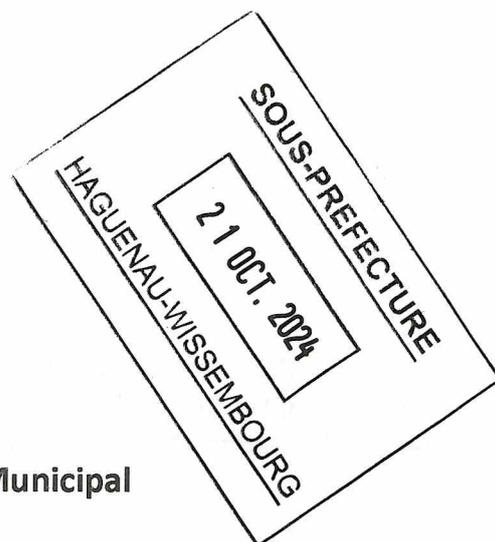


Le secrétaire de séance,
Marie Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	





DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 11 octobre 2024 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_58	Titre : Conseil Municipal Budget – Décision modificative
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	10	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERAR, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s excusé (e) s	3	M. Nicolas UNDREINER, Mme Delphine FERNBACH, Mme Vanessa ANTONI,
Absent (e) s non excusé (e) s	2	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Eric WOLFF
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à Mme Sevinç LOPEZ M. Nicolas UNDREINER à Mme Marie-Claire GERARD

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_58	Titre : Conseil Municipal Budget – Décision modificative
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Service référent : Finances	

Madame le Maire informe que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant, à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi, le Conseil Municipal est-il appelé, chaque année à voter plusieurs décisions modificatives.

Décision modificative n° 1

Lors du vote du BP 2024, le Conseil Municipal n'a pas prévu de crédits suffisants au compte 6542. Il conviendrait de budgétiser la somme de 525,04 € au compte 6542.

DECISION

Le Conseil municipal,

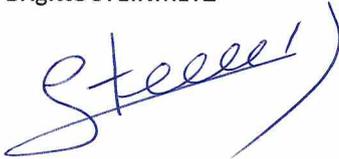
Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DE PROCEDER** aux modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

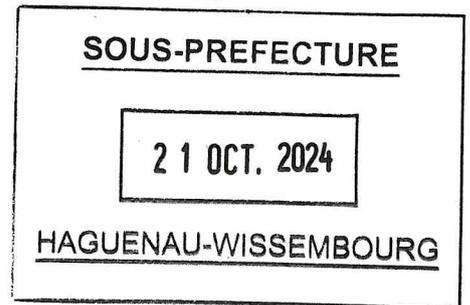
N° de la délibération : 2024_CM_43		Titre : Conseil Municipal Budget – Décision modificative	
Pour		13	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

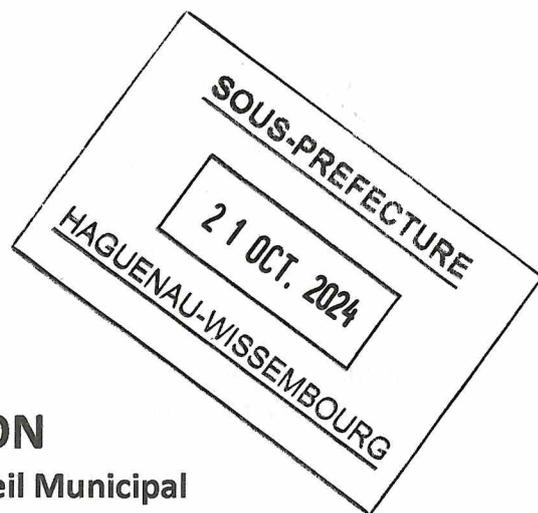
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	



DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 11 octobre 2024 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_59	Titre : Conseil Municipal Fleurissement – Récompenses
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ :	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	10	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERAR, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s excusé (e) s	3	M. Nicolas UNDREINER, Mme Delphine FERNBACH, Mme Vanessa ANTONI,
Absent (e) s non excusé (e) s	2	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Eric WOLFF
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à Mme Sevinç LOPEZ M. Nicolas UNDREINER à Mme Marie-Claire GERARD

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_59	Titre : Conseil Municipal Fleurissement – Récompenses
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Service référent : Environnement	

Madame le Maire informe les conseillers que la commission embellissement a organisé un concours de maisons fleuries. Les membres du jury lors de la tournée du village ont sélectionné les plus belles réalisations.

Lors de la réunion du 1^{er} octobre 2024, les membres ont décidé d'octroyer des bons cadeaux aux récipiendaires.

Madame le Maire propose d'octroyer la somme de 1 275.- € pour les lauréats.

DECISION

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** d'octroyer la somme de 1 275.- € pour les lauréats.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier.

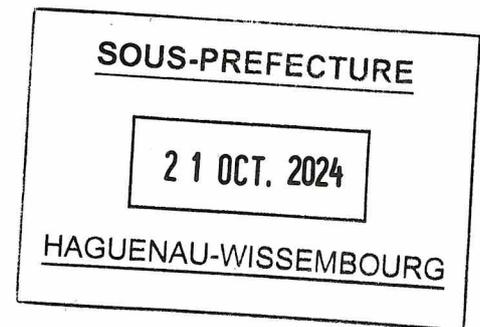
N° de la délibération : 2024_CM_59		Titre : Conseil Municipal Fleurissement – Récompenses	
Pour		13	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

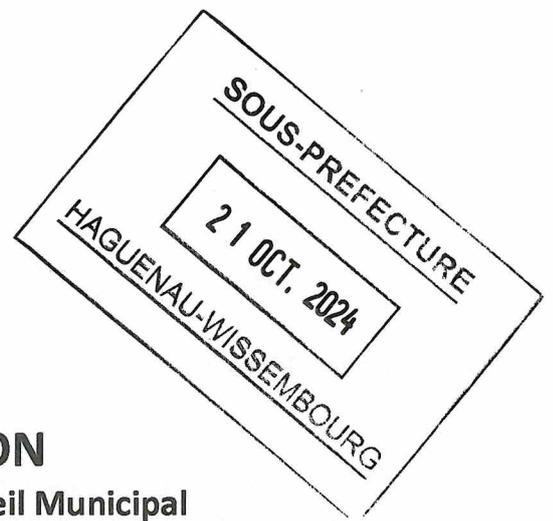
Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD

Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	



DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 11 octobre 2024 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_60	Titre : Conseil Municipal CAH – Rapport d’activité annuel de la CAH (Année 2023)
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ : Procès-verbal du 9 avril 2024	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	10	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERAR, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s excusé (e) s	3	M. Nicolas UNDREINER, Mme Delphine FERNBACH, Mme Vanessa ANTONI,
Absent (e) s non excusé (e) s	2	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Eric WOLFF
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à Mme Sevinç LOPEZ M. Nicolas UNDREINER à Mme Marie-Claire GERARD

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_60	Titre : Conseil Municipal CAH – Rapport d’activité annuel de la CAH (Année 2023)
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Service référent : Développement du territoire	

Conformément à la législation en vigueur, Madame le Maire soumet aux Conseillers le rapport d’activité 2023 de la CAH (Communauté d’agglomération de Haguenau)

Le document a été transmis à l’ensemble des conseillers par voie dématérialisée.

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport
- n’a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

N° de la délibération : 2024_CM_42		Titre : Conseil Municipal CAH – Rapport d'activité annuel de la CAH (Année 2023)	
Pour		13	
Contre		0	
Abstention		0	
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ

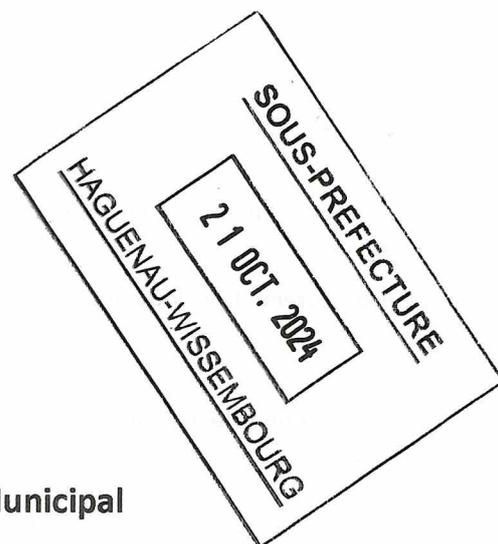


Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	





DELIBERATION

Extrait du registre du Conseil Municipal

Conseil du 11 octobre 2024 – 20H	
Lieu : Mairie de Niederschaeffolsheim	
N° de la délibération : 2024_CM_61	Titre : Conseil Municipal SMITOM – Rapport annuel 2023
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Président de séance : Madame Brigitte STEINMETZ	Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire GERARD
PJ : Procès-verbal du 9 avril 2024	

Membres en exercice :	15	
Présent (e) s	10	Mme Brigitte STEINMETZ, M. Patrice NONNENMACHER, M. Bernard OHLMANN, Mme Marie-Claire GERAR, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER, Mme Sylvie HINCKER, M. Matthieu JUNG, Mme Sevinç LOPEZ
Absent (e) s excusé (e) s	3	M. Nicolas UNDREINER, Mme Delphine FERNBACH, Mme Vanessa ANTONI,
Absent (e) s non excusé (e) s	2	M. Fabien SCHOENFELDER, M. Eric WOLFF
Procuration (s)	3	Mme Delphine FERNBACH à Mme Brigitte STEINMETZ Mme Vanessa ANTONI à Mme Sevinç LOPEZ M. Nicolas UNDREINER à Mme Marie-Claire GERARD

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

N° de la délibération : 2024_CM_61	Titre : Conseil Municipal SMITOM – Rapport annuel 2023
Rapporteur : Madame Brigitte STEINMETZ, Maire	Date de la convocation : 4 octobre 2024
Service référent : Développement du territoire	

Conformément à la législation en vigueur, Madame le Maire soumet aux Conseillers le rapport d'activité 2023 du SMITOM.

Le document a été transmis à l'ensemble des conseillers par voie dématérialisée.

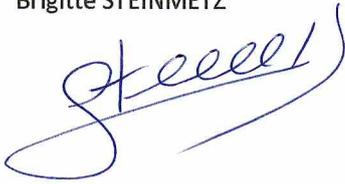
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

N° de la délibération : 2024_CM_61		Titre : Conseil Municipal SMITOM – Rapport annuel 2023	
Pour			13
Contre			0
Abstention			0
Résultat du vote : ADOPTE A L'UNANIMITE			

Pour extrait conforme et exécutoire

Le Maire,
Brigitte STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Marie-Claire GERARD



Envoyé en Sous-Préfecture le	
Enregistré en Sous-Préfecture le	
Publié le	



